CHANDRA PANECHOU
NOTAIRE

Notaires de France

Je vends mon bien immobilier

Les documents généralement utiles à réunir

Aucun document n'est nécessaire pour nous contacter. Prenez simplement rendez-vous ou écrivez-nous pour nous exposer votre projet — nous verrons ensemble, selon votre situation, les pièces à réunir pour avancer sereinement.

Documents généraux

- Carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité, et titre de séjour si étranger
- Livret de famille, contrat de mariage ou PACS ou jugement de divorce (le cas échéant)
- Titre de propriété du bien (si retrouvé — sinon, nous nous en chargeons)
- Dernier avis de taxe foncière

Si le bien est une maison individuelle

- Dossier de diagnostic technique (regroupe les diagnostics obligatoires : amiante, plomb, DPE, électricité, gaz, termites, etc.)
- Diagnostic assainissement non collectif, si le bien n'est pas raccordé au tout-à-l'égout

Si le bien est en copropriété

- Dossier de diagnostic technique (regroupe les diagnostics obligatoires : amiante, plomb, DPE, électricité, gaz, termites, etc.)
- Coordonnées du syndic de copropriété

Si le bien est un terrain

- Documents du géomètre, le cas échéant
- Autorisations d'urbanisme obtenues, le cas échéant

Si le bien est loué ou l'a été

- Le contrat de bail en cours
- Les 3 dernières quittances de loyer
- Justificatif de fin de bail, si le logement a été libéré par le locataire

Cette liste couvre l'ensemble des situations possibles de façon succincte. Nous identifierons ensemble, lors de notre échange, les pièces complémentaires à fournir.